



Concours international de peinture en plein air *Par un beau jour* organisé par la Commune de Chaudfontaine dans le cadre du *Festival des 5 saisons*

Direction artistique : Asbl Lieux-Communs

Edition 2021 - 12 juin 2021

Principe du concours

Organisé par le *Festival des 5 saisons*, le concours est une performance d'art contemporain qui réunit huit artistes peintres sélectionnés par un jury de professionnels, suite à un appel à candidature.

Le 12 juin 2021, les artistes réalisent une peinture en plein air et en public, sur des châssis grands formats (160 x 120 cm), installés dans le Parc de Hauster à Chaudfontaine.

Le jury et le public décernent chacun un prix.

Le Prix du jury est de 1.200 € ainsi que d'une exposition personnelle organisée par l'asbl Lieux-Communs. Le Prix du public est de 600 €.

Le dossier de candidature avec les modalités de participation au concours et de dépôt des candidatures peut être obtenu :

- soit en le téléchargeant via le site www.chaudfontaine.be
- soit en le demandant par e-mail à l'adresse : parunbeaujour@outlook.be

Calendrier :

- Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à parunbeaujour@outlook.be au plus tard le 5 mai 2021 (fichier unique Word ou PDF n'excédant pas 10 Mo)
- Le jury sélectionnera les huit participants. Les artistes sélectionnés seront personnellement informés par mail pour le 15 mai 2021, au plus tard.
- Le prix de peinture aura lieu le 12 juin 2021 de 9h30 à 18h00.
- La remise des prix aura lieu à Source O Rama le 12 juin 2021 à 19h00

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature complétée (en 1ère page du dossier)
- un curriculum vitae artistique
- un portfolio avec notamment des œuvres récentes (titres, dimensions, techniques, année d'exécution, ...)

Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera pris en considération.

Règlement du concours 2021

Article 1- L'objectif du concours

L'objectif du concours est de promouvoir l'art contemporain. Le concours a pour objet de sélectionner huit artistes peintres engagés dans une démarche de création contemporaine afin qu'ils réalisent chacun dans la journée du 12 juin 2021 en plein air et en public une peinture de grande dimension.

Article 2 – Les conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tout artiste peintre, professionnel ou en voie de professionnalisation.

Article 3 – Candidature

Le dossier de candidature informant des modalités de participation au concours et de dépôt des candidatures peut être obtenu :

- soit en le téléchargeant via le site www.chaudfontaine.be
- soit en le demandant par e-mail à l'adresse : parunbeaujour@outlook.be

Date limite de candidature :

- Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à parunbeaujour@outlook.be au plus tard le 5 mai 2021 à minuit (fichier unique Word ou PDF n'excédant pas 10Mo)

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature complétée (en 1ère page du dossier)
- un curriculum vitae artistique
- un portfolio avec notamment des œuvres récentes (titres, dimensions, techniques, année d'exécution, ...)

Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera pris en considération.

Article 4 – La sélection des participants

Un jury de professionnels est constitué pour examiner les dossiers de candidatures. Ce jury sélectionne les huit candidats qui sont retenus pour participer au prix. Il choisit également deux candidats suppléants qui seront invités en cas de désistement de candidats sélectionnés.

Les candidats retenus et les candidats suppléants seront informés de leur sélection par mail le 15 mai 2021 au plus tard.

Article 5 – Objet du concours

Les huit artistes peintres choisis par le comité de sélection s'engagent à réaliser une performance. La performance se déroule en plein-air et en public le 12 juin 2021 de 9h30 à 18h00 au Parc de Hauster, à Chaudfontaine.

Il est demandé à chaque artiste sélectionné de :

- réaliser une œuvre picturale, sur un châssis de grand format (160 x 120 cm). Les châssis sont fournis par le *Festival des 5 saisons*. Les participants doivent apporter leur propre matériel (pinceaux, peintures, récipients...);
- terminer l'œuvre dans la journée, pour 18h00.

L'œuvre réalisée doit être une œuvre individuelle ; elle doit porter un titre et être signée.

Article 6 – Les Prix

Le jury procédera au choix du lauréat du concours.

Le public aura aussi l'occasion de voter (un seul vote par personne) pour un candidat. Celui ayant obtenu le plus de votes obtiendra le prix du public. Les bulletins de votes seront distribués à partir de 14h00 et devront être remis au plus tard pour 18h00.

La proclamation des prix se fera le jour de la performance.

Le Prix du jury est de 1.200 € ainsi que d'une exposition personnelle organisée par l'asbl Lieux-Communs.

Le Prix du public est de 600 €.

Les autres participants recevront un défraiement de 100 €.

Article 7 – Les engagements des participants

Les participants s'engagent à céder au *Festival des 5 saisons*, à la Commune de Chaudfontaine et aux entités communales les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation des œuvres réalisées lors de la performance (utilisation gratuite des reproductions des œuvres sur les supports publicitaires, affiches, sites internet des organisateurs, etc.)

Lors du prix, des clichés photographiques des participants peuvent être réalisés. Ceux-ci autorisent le *Festival des 5 saisons* à diffuser leur image en vue de la promotion de ses activités.

Le *Festival des 5 saisons* décline toute responsabilité concernant :

- d'une part, les œuvres en cas de vol ou détérioration de toute sorte ;
- d'autre part, les risques de toute nature encourus par les participants à l'occasion du concours.

Article 8 – L'acceptation du règlement

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, la sélection des participants, les résultats et l'attribution des prix.

Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation du concours.

Les candidats non retenus et les candidats qui se désisteraient ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité.

Concours de peinture en plein air *Par un beau jour* organisé par la Commune de Chaudfontaine dans le cadre du *Festival des 5 saisons* le 12 juin 2021

Direction artistique : Asbl Lieux-Communs

Je soussigné :

Demeurant :

Téléphone :

Courriel :

souhaite participer au concours de peinture *Par un beau jour* et déclare avoir pris connaissance du règlement et de l'accepter pleinement et complètement. Je joins en annexe mon dossier de candidature composé

- d'un curriculum vitae artistique
- d'un portfolio avec notamment des œuvres récentes (titres, dimensions, techniques, année d'exécution, ...)

Lu et approuvé,
Signature